



**Evaluation de projets industriels financés
par la Banque européenne d'investissement
au titre de l'Objectif de développement régional**

Etude réalisée à partir des rapports établis pour le compte
de la Banque européenne d'investissement par :

Garry Hayter, consultant principal
Dick Kwist, consultant principal, BMF Services S.A.
Patrik Willot, consultant principal

Responsable BEI : Peter Helger

Luxembourg, août 1998

La BEI et le développement régional

L'objectif de réduction des disparités régionales de développement est clairement inscrit dans le cinquième considérant du préambule du Traité.

« Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées ».

Toutefois, le Traité encadre très strictement les possibilités d'aides destinées au développement régional, afin de ne pas favoriser des distorsions de concurrence entre les États - membres.

Il confie très explicitement une mission de soutien au développement régional à la BEI : « La BEI a pour mission de contribuerau développement équilibré et sans heurt du marché commun Elle facilite ... le financement de projets envisageant la mise en valeur des régions moins développées ». (Article 130, remplacé par l'article 198 E dans le Traité de l'Union - 1992) :

Jusqu'en 1975 et la création du Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER) géré par la Commission européenne, la BEI était pratiquement la seule source communautaire de financement de projets de développement régional.

La création du FEDER marque une étape importante, car elle correspond à une intervention directe et importante du budget communautaire sous forme de subventions. Cela ne remet pas en cause l'importance des interventions de la BEI, bien au contraire.

Au fil des années, la BEI s'est vu confier des objectifs communautaires supplémentaires, tel que par exemple l'amélioration des communications entre pays membres. Le développement régional est cependant resté l'objectif prioritaire, avec près de 2/3 des financements octroyés au titre des régions les moins favorisées.

La réforme des Fonds structurels de 1988 a introduit la distinction de différents niveaux de retard de développement intitulés «Objectifs" dont le plus généralisé est celui de l'Objectif 1, caractérisé par un revenu moyen par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire¹.

L'adoption de l'Acte Unique européen marque une accélération de ce processus. Le renforcement de la cohésion économique et sociale est clairement affiché en tant qu'objectif prioritaire. Les dotations budgétaires affectées aux Fonds Structurels sont doublées. La BEI s'associe à cette démarche.

Le Traité sur l'Union Européenne, dit Traité de Maastricht, conforte le rôle que doit jouer la BEI en faveur de la cohésion économique et sociale.

Ce rôle prend plusieurs formes :

- 1) des interventions directes assurant une partie du financement des projets d'investissements localisés dans les zones éligibles au titre des Fonds Structurels (objectifs 1 - 2 et 5 b),
- 2) des actions dans des zones couvertes par d'autres actions spécifiques de l'Union Européenne,
- 3) des actions ayant un effet indirect sur le développement régional et se rapportant au financement d'infrastructures.

¹ Objectifs régionaux:

Objectif 1 : Adaptation économique des régions en retard de développement

Objectif 2: Reconversion économique des zones en déclin industriel

Objectif 5b : Diversification économique des zones rurales vulnérables

Objectif 6: Développement des zones très peu peuplées

Le présent travail a précisément pour but d'aider à mieux identifier l'impact de cette dernière catégorie d'actions sur le développement régional.

Il fait partie d'une trilogie comprenant l'évaluation de l'impact sur le développement régional d'investissement dans les grandes infrastructures routières et ferroviaires, les télécommunications et l'industrie.

Note: Dans la terminologie communautaire le terme «régional ne signifie pas comme pour les autres organismes de développement multilatéraux, des zones recouvrant plusieurs pays. Au contraire les «régions" sont des unités territoriales de dimensions égales ou inférieures au pays. Dans sa Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS) la Communauté distingue 3 niveaux. Sauf indication contraire, on entend par «région» le niveau NUTS 2, considéré généralement comme économiquement le plus significatif.

Correspondance entre les niveaux NUTS et les découpages administratifs nationaux

	NUTS 1	NUTS 2	NUTS 3
Belgique/België	Régions	Provinces	Arrondissements
Danmark			Amter
Deutschland	Länder	Regierungsbezirke	Kreise
Ellada	NUTS 2 groupings	Development regions	Nomoi
España	NUTS 2 groupings	Comunidades autónomas	Provincias
France	ZEAT + DOM	Régions + DOM	Départements + DOM
Ireland			Planning regions
Italia	NUTS 2 groupings	Regioni	Provincia
Luxembourg			
Nederland	Landsdeien	Provincies	COROP-Regio's
Österreich	Gruppen von Bundesländern	Bundesländer	Gruppen von Politischen Bezirken
Portugal	NUTS 2 groupings	Comissões de coordenação regional + Regiões autónomas	Grouping of cancelhos
SuomiFinland	Manner-Suomi Ahvenanmaa	Suuralueet	Maakunnat
Sverige		Riksomraden	Län
United Kingdom	Standard regions	NUTS 3 groupings	Counties, local authority regions

TABLE DES MATIERES

Synthèse	1
1 - Objectif, contexte et méthodologie	5
2 - Résumé des conclusions relatives à 76 projets industriels	6
2.1. Caractéristiques de l'échantillon	6
2.2. Conformité de la réalisation avec les plans initiaux	7
2.3. Bilan opérationnel	7
2.4. Incidence des projets	7
3 - Evaluation de 15 projets industriels	8
3.1. Caractéristiques de l'échantillon	8
3.2. Conformité de la réalisation avec les plans initiaux	8
3.3. Bilan opérationnel	9
3.4. Incidence et pertinence des projets	10
3.5. Contribution de la BEI	11
Annexe 1 – Questionnaire-type	
Annexe 2 – Caractéristiques de l'échantillon de 15 projets industriels	
Annexe 3 – Développement régional, indicateurs de pertinence relatifs aux projets industriels	

* * *

AVERTISSEMENT

La BEI a l'obligation de confidentialité envers les propriétaires, promoteurs et opérateurs des projets mentionnées dans le présent rapport. Ni la BEI ni le consultant qui a étudié ces projets ne communiqueront à un tiers des informations couvertes par cette obligation et ils refuseront toute obligation de divulguer d'autres informations ou d'amener les sources qui les détiennent à le faire.

* * *

SYNTHESE

Introduction

- La présente étude a été engagée en vue de vérifier la réalité de la contribution au développement régional des projets industriels financés par la Banque européenne d'investissement dans les pays membres de l'Union européenne.
- Elle vise à évaluer la qualité des investissements sur le plan de leur réalisation et de leurs résultats opérationnels, ainsi que la contribution de la BEI aux objectifs de l'Union européenne, et plus particulièrement celui du développement régional.
- Elle porte sur des projets industriels financés directement par la BEI, catégorie d'opérations dont la part en pourcentage dans l'ensemble des prêts de la Banque a diminué, passant d'environ 10 % à la fin des années 80 et au début des années 90 à près de 5% entre 1994 et 1996, avant de remonter à 12% en 1997. Cette tendance à la baisse, si elle se devait se confirmer, pourrait traduire le renforcement de la concurrence dans le secteur bancaire et indiquer que la BEI accorde désormais davantage d'importance au financement des infrastructures.
- Cette étude a été menée en deux temps :
 - (i) un examen des Rapports de fin de travaux¹ concernant 76 opérations (P76);
 - (ii) une évaluation sur le terrain de quinze opérations (échantillon P15 tiré de P76), confiée à trois consultants extérieurs indépendants.
- Les projets constituant l'échantillon P15 ont été choisis par l'Unité d'évaluation des opérations (EV), qui a cherché à constituer un groupe de projets aussi représentatif que possible de l'activité sectorielle, de l'implantation géographique, de la dimension et de la nature des investissements, plutôt que statistiquement représentatif de l'ensemble du portefeuille de projets industriels de la BEI.

Conclusions

Réalisation des projets

S'agissant de la réalisation matérielle des investissements, on constate une importante similitude entre les conclusions relatives à P76 et celles qui concernent P15. En effet, la mise en œuvre des projets industriels financés par la BEI est généralement satisfaisante.

Lorsque la conception technique d'un projet a dû être modifiée pendant la phase de réalisation, les changements requis, qui répondaient à l'évolution des conditions du marché, ont été correctement gérés. Les coûts d'investissement et la durée des travaux n'ont varié que légèrement par rapport aux prévisions. Tous les investissements avaient fait l'objet d'un financement initial solide, à l'image de l'excellente réputation et de la qualité des promoteurs.

Les informations fournies dans les Rapports de fin de travaux (RFT) se sont avérées plus ou moins exhaustives selon les cas. Les règles établies en matière de suivi des projets et d'information sur l'achèvement des travaux avaient essentiellement pour objectif de vérifier la conformité de la réalisation par rapport aux contrats et de limiter le risque de crédit pour la BEI. On ne dispose que de peu de rapports sur les résultats des projets, et il a souvent été difficile, pour certains aspects tels que la rentabilité, l'effet sur l'emploi, l'environnement, etc., de procéder à des comparaisons avec les estimations initiales.

¹ Le Rapport de fin de travaux (RFT) est élaboré à des fins de suivi et de contrôle internes, à l'issue de la phase de réalisation.

Bilan opérationnel

Sur le plan technique, tous les projets, à quelques exceptions près, donnent des résultats satisfaisants. S'agissant de l'aspect commercial, les choses sont plus nuancées, ce qui montre à quel point, dans le cadre de prêts destinés à financer des projets industriels, la commercialisation, élément de réussite essentiel, mérite un examen minutieux. Dans quatre cas sur 15 (échantillon P15), la performance financière des projets s'est avérée insuffisante, essentiellement du fait de difficultés d'ordre commercial. On a constaté au sein de l'échantillon P15 une proportion d'échecs supérieure à celle observée dans l'échantillon P76 : entre la fin des travaux (P76) et l'évaluation (P15), un certain nombre de projets ont indéniablement moins bien fonctionné que prévu, en raison, parfois, de la conjoncture économique européenne défavorable de ces dernières années. Il convient néanmoins de préciser qu'aucun des projets accusant des résultats financiers insuffisants n'a donné lieu à des pertes au titre des prêts accordés par la BEI.

Dans plusieurs cas, étant donné l'approche « matérielle »² adoptée pour l'évaluation des projets, il s'est avéré difficile d'en déterminer les retombées positives et leurs répercussions connexes (cash-flow, emplois, incidence sur l'environnement, etc.). Pour certains projets, la rentabilité *ex ante* n'a pas été calculée et dans aucun cas elle n'a été vérifiée à l'issue de la période de réalisation.

Incidence des projets

S'agissant de l'échantillon P76, le nombre d'emplois effectivement créés a été supérieur à ce que l'on prévoyait lors de l'instruction et aux résultats de l'évaluation des projets de l'échantillon P15. L'étude donne à penser que les grands projets industriels financés par la BEI ne contribuent que modestement à la création d'emplois directs. Les auteurs du rapport n'ont pas cherché à évaluer l'impact indirect, peut-être plus important, des projets sur l'emploi.

La BEI part de l'hypothèse que toute industrie, quelle qu'elle soit, située dans une région défavorisée, contribuera au développement régional. S'il peut effectivement en être souvent ainsi, l'implantation d'un projet dans une région de ce type peut également répondre à d'autres motivations. Ainsi, pour mesurer l'impact d'une opération sur le développement régional, les auteurs de l'étude ont appliqué, à titre expérimental, un ensemble de critères destinés à évaluer son degré de pertinence par rapport à l'économie régionale (Annexe 3). Si l'échantillon P76 n'a fourni que peu de données explicites susceptibles de permettre une évaluation d'impact, on a pu constater par contre, pour sept des quinze projets de P15, des signes évidents de répercussions locales favorables; dans quatre autres cas, on peut dire des projets qu'ils ont vraisemblablement eu un impact positif, mais l'on manque d'indications concrètes pour corroborer cette hypothèse; enfin, dans les quatre derniers cas, les projets étaient peu susceptibles d'avoir apporté une contribution significative à l'économie locale.

Le recours, à titre expérimental, à ces critères montre que, même si la méthode reste à affiner, cette démarche permet effectivement de contribuer à évaluer l'impact des projets sur le développement régional et qu'elle pourrait être appliquée utilement dès la phase d'instruction.

La contribution de la BEI

Pour ce qui est des projets de P15, la plupart des promoteurs ont reconnu que l'attrait des prêts de la BEI résidait principalement dans la compétitivité des taux et des durées proposés; certains ont également mentionné que l'intervention de la Banque leur permettait d'obtenir des financements complémentaires à des conditions plus favorables (phénomène d'approbation).

² Certains "Projets" ont été définis comme un ensemble d'immobilisations n'ayant entre elles aucun lien géographique ou fonctionnel.

D'une manière générale, on a le sentiment que les projets réussis sont ceux qui ont pour promoteurs de grandes entreprises industrielles bien gérées et dotées de moyens financiers suffisants, ce qui soulève la question complexe de la subsidiarité³. Les promoteurs ont déclaré que les investissements effectués auraient été engagés même sans intervention de la BEI, mais que les prêts de la Banque, consentis à des conditions véritablement compétitives, étaient considérés comme une contribution importante au succès de la réalisation des projets et, à ce titre, assimilés à une source de « valeur ajoutée ». C'est une question que la BEI devrait approfondir, par exemple, en adoptant systématiquement des indicateurs de pertinence susceptibles de lui permettre de mieux démontrer la répartition géographique des avantages de ses opérations.

L'étude montre par ailleurs que la BEI devrait avoir une meilleure connaissance de ses clients et de leurs opérations et disposer, à cette fin, d'un système d'information sur les pratiques antérieures de manière à améliorer le déroulement des opérations ultérieures. Si elle assure un suivi très poussé des risques de crédit, en revanche, pour ce qui concerne le déroulement des projets, il est limité, voire inexistant, en particulier à l'issue de la phase de réalisation. Qui plus est, la définition technique des projets n'est généralement pas très claire et les informations transmises par les promoteurs quant aux résultats des projets sont insuffisantes.

On a également pu constater que la BEI a besoin d'une stratégie actualisée en matière de prêts à l'industrie ; le fait de s'attacher essentiellement au volume des prêts consentis semble, dans plusieurs cas, avoir compliqué la satisfaction des besoins des clients. Compte tenu de la gamme limitée de produits financiers disponibles, l'adoption d'une telle stratégie paraît nécessaire, notamment pour promouvoir la compétitivité industrielle européenne. Dans ce contexte, la BEI devrait envisager d'accroître la part, dans son portefeuille de prêts à l'industrie, des projets d'envergure plus petite, probablement plus risqués, dont les promoteurs ont moins facilement accès aux marchés internationaux des capitaux⁴.

La BEI se doit de modifier sa politique en matière de financement de projets industriels si elle veut tirer le meilleur parti possible des moyens dont elle dispose, apporter une contribution maximum à la réalisation des objectifs européens et s'adapter à un environnement financier en mutation rapide, cette évolution du contexte financier se traduisant notamment par un important rapprochement entre la BEI et les autres banques et institutions financières, du point de vue tant de la coopération que de la concurrence.

³ L'Art. 18 des Statuts de la BEI ("*la Banque accorde des crédits ... pour des projets d'investissement ... , pour autant que des moyens provenant d'autres ressources ne sont pas disponibles à des conditions raisonnables*") a été rédigé à une époque (1957) où les marchés des capitaux étaient beaucoup moins développés qu'aujourd'hui et où la BEI se trouvait à cet égard dans une position unique.

⁴ Une étape importante dans cette direction a été franchie avec le Programme d'action spécial d'Amsterdam adopté en juin 1997 et qui comprend, entre autres, un nouveau "Guichet PME" qui permet à la BEI, en coopération avec le Fonds européen d'investissement (FEI), de mettre des capitaux à risques à la disposition d'entreprises innovantes.

Recommandations

Compte tenu de l'analyse et des informations rapportées par les consultants, les auteurs de l'étude ont retenu les quelques grandes recommandations suivantes, en regard desquelles figurent les commentaires de la BEI.

Recommandations	Réponses de la BEI
<p>Il conviendrait de renforcer le suivi des projets et d'étoffer les rapports de fin de travaux. Les projets industriels ne devraient faire l'objet d'un rapport de fin de travaux qu'au terme de quelques années de fonctionnement, ceci afin de permettre une meilleure évaluation de leurs résultats. S'agissant du processus de suivi dans son ensemble, il devrait être davantage axé sur les clients.</p>	<p>La BEI a d'ores et déjà entamé une profonde restructuration des activités de suivi des projets, de manière à atteindre un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins en matière de suivi.</p>
<p>La commercialisation et la flexibilité dans la gestion sont deux éléments décisifs de la réussite financière des projets industriels. A cet égard, les équipes chargées de l'instruction des projets devraient accorder une attention toute particulière aux aptitudes des promoteurs en matière commerciale et administrative.</p>	<p>La BEI accepte cette recommandation et elle a déjà commencé à se préoccuper davantage de ces questions. Les services d'instruction et de suivi des projets ont été restructurés en 1995, de manière à instaurer une relation plus étroite entre les ingénieurs et les économistes.</p>
<p>La BEI devrait revoir sa manière de concevoir les investissements matériels et définir les projets principalement par une description exhaustive et chiffrée de leurs objectifs, en les replaçant dans le contexte du plan global d'investissement du promoteur.</p>	<p>La BEI a déjà commencé à privilégier l'octroi de prêts à l'appui de programmes par rapport aux financements destinés à des projets individuels. De plus, la question de savoir comment concilier financement de projets et financement d'entreprises fait actuellement l'objet d'une réflexion à l'intérieur de la BEI.</p>
<p>La BEI devrait mettre la présentation des états financiers de ses clients industriels en harmonie avec les directives communautaires pertinentes.</p>	<p>Les clients de la BEI continuent d'appliquer en la matière la législation nationale, et l'imposition d'un format unique entraînerait, dans les circonstances actuelles, une augmentation exagérée des frais de transaction.</p>
<p>Pour les projets industriels éligibles à un concours financier de la BEI au titre du développement régional, la Banque devrait systématiquement adopter, dès l'instruction, un ensemble de critères de pertinence de nature à permettre une évaluation de leur impact sur le développement régional. Ces indicateurs aideraient la BEI à démontrer la « valeur ajoutée » de son intervention.</p>	<p>La Direction des Projets a entrepris de tester ces critères dans certains secteurs clés, dont celui de l'industrie.</p>
<p>Il est recommandé de procéder à une étude de la stratégie de la BEI, en vue de maximiser l'impact des prêts de cette dernière au secteur de l'industrie.</p>	<p>Compte tenu de l'évolution des circonstances et en réponse à cette recommandation, la BEI a entrepris d'examiner les options qui s'offrent à elle et les conséquences stratégiques d'une éventuelle réorientation de sa politique en matière de prêts industriels, sans pour autant perdre de vue les contraintes au niveau des ressources.</p>

1. OBJECTIF, CONTEXTE ET METHODOLOGIE

La présente évaluation a été lancée en mai 1996, dans le cadre d'un programme destiné à vérifier la réalité de la contribution des prêts de la BEI dans les secteurs des télécommunications, des grandes infrastructures routières et ferroviaires et de l'industrie à la réalisation de l'objectif prioritaire, pour la Banque, du développement régional. Cette étude ne porte que sur des projets industriels situés dans les pays membres de l'Union et qui ont été financés au titre de contrats individuels⁵.

La part des prêts individuels consentis à l'industrie au titre du développement régional a fluctué au fil des années ; après avoir représenté en moyenne 10 % dans la décennie 80, elle accuse une baisse depuis quelques années (tableau 1.1). Plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de cette baisse, tels que l'évolution conjoncturelle, le renforcement de la concurrence des banques commerciales et l'importance croissante accordée en termes relatifs au financement des infrastructures, notamment dans le cadre de grands dispositifs comme le mécanisme d'Edimbourg et les RTE. De plus, dans la mesure où ces projets n'occupent qu'une place relativement réduite dans l'ensemble du portefeuille de la BEI, leur part totale en pourcentage pourrait également avoir été considérablement gonflée, certaines années, par des opérations ponctuelles de grande envergure.

Millions d'écus	1993	1994	1995	1996	1997
Total BEI	16 597	16 386	17 569	19 788	21 847
Prêts indiv. au titre du développement régional	2 215	1 207	1 034	1 055	2 602
En pourcentage	13	7	6	5	12

L'étude a été menée en deux temps :

- à partir des informations disponibles à la Banque et surtout de celles contenues dans les « Rapports de fin de travaux » (RFT)⁶, on a examiné une série de 76 opérations réalisées entre 1988 et 1993 (échantillon P76), soit environ le quart de l'ensemble des projets du type considéré que la BEI a financés depuis 1985;

- on a ensuite évalué de manière approfondie un échantillon de 15 opérations prélevé au sein de P76 de manière à être aussi représentatif que possible des opérations industrielles de la Banque⁷.

Les consultants extérieurs chargés de la seconde phase de l'étude se sont rendus sur place et ont rencontré les promoteurs des projets. La collecte d'informations a été facilitée par l'envoi de questionnaires⁸ aux promoteurs avant la visite des consultants.

L'étude a nécessité quelque 320 homme-jours de travail pour le personnel de la BEI et un apport des consultants extérieurs de 150 homme-jours.

⁵ Les prêts globaux, catégorie de prêts qui visent à soutenir des projets de petite ou de moyenne dimension par le canal d'intermédiaires financiers, bien que constituant pour la BEI un important instrument de financement de l'industrie, sont de nature différente et ont par conséquent été exclus de la présente étude. Les prêts directs à l'industrie représentent environ la moitié du portefeuille envisagé.

⁶ Le RFT est le document qui permet d'évaluer la conformité des modalités de réalisation du projet avec les engagements pris par le promoteur dans le contrat de financement.

⁷ Même si deux des projets initialement retenus ont été remplacés à la demande des services opérationnels, l'échantillon semble représentatif des opérations de la BEI dans ce secteur.

⁸ Voir à l'Annexe I le questionnaire-type (adapté en fonction des différents projets).

2. RESUME DES CONCLUSIONS RELATIVES A 76 PROJETS INDUSTRIELS

2.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon P76, composé de projets relevant d'un large éventail d'industries manufacturières, donne une image assez fidèle de l'ensemble des projets industriels financés par la BEI dans l'Union européenne.

	Nombre de projets	% du coût d'investissement ⁹
Industrie chimique	23	26
Matériel de transport	7	20
Electricité et électronique	11	17
Pâte à papier, papier et imprimerie	9	12
Autres	25	25
Total	76	100

Chacun des pays membres de l'Union est représenté dans l'échantillon, mais plus de la moitié du portefeuille concerne des projets situés en Italie.

Le soutien apporté par les autorités italiennes aux emprunts industriels dans les régions assistées par l'intermédiaire d'assurances contre les risques de change et de garanties de crédit, ainsi que la présence à Rome d'un département de la BEI, pourraient expliquer cette prééminence.

S'agissant de la dimension des opérations, les caractéristiques de l'échantillon P76 montrent la tendance de la BEI à favoriser les projets de grande envergure (moyenne : 103 millions d'écus, médiane : 66 millions d'écus - tableau 2.2). Même les huit projets les plus petits (10 % de P76) ont un coût moyen de 18,8 millions d'écus, ce qui, d'après la plupart des normes industrielles, correspond à un investissement important.

Millions d'écus	0-25	25-50	50-75	75-125	125-200	200-500	500-1000	1000 -	Total
Projets	7	23	15	17	7	5	1	1	76
Coût effectif moyen	19	38	64	92	141	326	581	1 124	103
% du total	1,6	11,1	12,2	20,0	12,6	20,8	7,4	14,4	100,0

Dans 54 cas (70 % des projets), il s'agissait d'investissements composites faisant partie d'un plan ou d'un programme d'investissement plus vaste. Seuls 12 projets (16 % du total) correspondaient à des opérations entièrement nouvelles, le reste étant constitué de projets d'extension ou de modernisation.

⁹ Le coût d'investissement est donné en écus et défini comme le coût effectif du projet en prix constants de 1995. Les montants en monnaie nationale tels qu'ils ont été communiqués au moment de la rédaction du RFT ont ainsi été recalculés en prix de 1995 et convertis ensuite en écus.

2.2 Conformité de la réalisation avec les plans initiaux

A une seule exception près, les 76 projets étudiés ont été mis en œuvre sans aucun problème technique important inhérent à leur conception. Etant donné la rigueur du processus de sélection mis en place par la BEI, seuls les projets techniquement viables sont retenus.

Cependant, un nombre non négligeable de projets ont été modifiés en cours de réalisation, ce qui est fréquent dans un environnement industriel où la survie dépend de l'adaptabilité. Ces modifications ne semblent pas avoir eu de répercussion négative sur l'exploitation des projets : dans 60 cas (79 %) sur 76, les résultats en matière de production et de capacité se sont avérés conformes aux plans initiaux, des dérives importantes n'ayant été constatées que pour un seul projet.

La faiblesse des dérives de coûts et de délais de réalisation atteste la rigueur que l'on attend des promoteurs dans la mise en œuvre des projets. La moitié environ des projets sont entrés en service à peu près dans les délais prévus, deux autres ayant connu des retards suffisamment prolongés pour entraîner de graves problèmes. Les légers retards enregistrés pour les autres projets pourraient être attribuables aux modifications nécessaires des plans originaux. Pour 8 des 76 projets analysés, on a constaté d'importants dépassements de coûts (de plus de 30%), alors que dans 58 autres cas, on est resté proche de l'objectif visé (dépassement inférieur à 10 %).

2.3 Bilan opérationnel

Au moment de l'instruction des projets, la rentabilité financière moyenne avait été estimée aux alentours de 20 %, avec un chiffre inférieur à 12% dans neuf cas seulement. Toutefois, dans 11 cas sur 76, le taux de rentabilité n'a pas été calculé au moment de l'instruction dans la mesure où il s'agissait de projets faisant partie de programmes plus vastes; il a donc été jugé inopportun de chercher à établir leur contribution aux résultats.

Au moment de la rédaction du RFT, le taux de rentabilité n'avait été recalculé pour aucun des projets. Toutefois, en examinant les informations disponibles sur l'évolution des paramètres pertinents et par comparaison avec l'ensemble des résultats financiers du promoteur, on a pu déterminer dans la plupart des cas si la rentabilité était ou non satisfaisante.

Seuls six projets (soit un pourcentage acceptable de 8 %) se sont avérés financièrement trop peu rentables, tandis que 33 autres (43%) n'ont pas répondu aux attentes initiales malgré une rentabilité considérée comme acceptable. Les projets réussis sur le plan commercial étaient également rentables, ce qui n'a rien de surprenant.

Il semble n'y avoir que peu de corrélation entre le coût effectif d'un projet et sa rentabilité financière : sept des huit projets ayant connu des dépassements de coûts importants se caractérisaient par une rentabilité financière acceptable, alors que les six « échecs » financiers avaient un coût effectif satisfaisant.

2.4 Incidence des projets

Dans les Rapports de fin de travaux, on n'a pas cherché à évaluer l'impact des projets sur le développement régional. En effet, dans la mesure où il était rarement fait référence, au stade de l'instruction, à l'impact recherché sur le développement régional, il a été impossible de procéder à des vérifications exploitables à l'issue de l'étape d'investissement.

Le seul aspect de l'incidence des projets abordé dans la plupart des RFT concerne l'emploi, et les résultats en la matière s'avèrent meilleurs que prévu : les projets dont on attendait un impact positif sur l'emploi ont en fait entraîné la création d'un nombre d'emplois plus important que prévu et, inversement, les projets dont on craignait qu'ils ne soient préjudiciables à l'emploi n'ont pas, en réalité, entraîné la suppression d'un nombre de postes aussi élevé que prévu.

Les projets créateurs d'emplois ont généralement été les projets de grande envergure et indéniablement ceux qui ont entraîné une augmentation des capacités de production. Quant aux projets de modernisation, il n'était pas a priori prévu qu'ils se traduisent par des créations nettes d'emplois.

3. EVALUATION DE 15 PROJETS INDUSTRIELS

3.1 Caractéristiques de l'échantillon

Les principales caractéristiques des quinze projets étudiés sont présentées à l'Annexe 2.

Ces projets ont été sélectionnés de manière à être aussi représentatifs que possible du portefeuille industriel de la BEI. Leur ventilation par secteurs et par tailles est donc proche de celle des projets de l'échantillon P76. Ils ont par ailleurs été choisis de manière à englober le plus grand nombre de pays possible : les 15 projets retenus concernaient au total 10 pays différents de l'UE.

S'agissant du volume des investissements, on a constaté un écart d'environ 10% en faveur des projets de l'échantillon P15 par rapport à l'échantillon P76 : en effet, les projets de l'échantillon P15 représentaient en moyenne un investissement de 114,0 millions d'écus, avec une médiane pour l'échantillon de 76,5 millions d'écus. Les deux plus grands projets représentent, ensemble, 34 % des coûts d'investissement totaux.

Sept projets de l'échantillon P15 portaient sur des investissements composites, le plus souvent éclatés entre plusieurs lieux géographiques, tandis deux autres concernaient des investissements situés en un même endroit, mais sans aucun lien fonctionnel. Au stade de l'évaluation, il s'est avéré difficile de retracer les différents éléments de ces projets composites, et les conclusions les concernant comportent donc nécessairement une certaine part d'incertitude.

3.2 Conformité de la réalisation avec les plans initiaux

3.2.1 Conception des projets

Dans 11 cas sur 15, la conception technique du projet a dû subir d'importantes modifications pendant la phase de réalisation. Toutefois, la plupart de ces changements étaient motivés par un environnement commercial et technique en évolution rapide, et les projets ont pu, dans une large mesure, continuer de fabriquer les produits en respectant les quantités et les qualités spécifiées dans les plans initiaux. La capacité de production n'a été délibérément réduite que dans deux cas.

3.2.2 Coût de réalisation

On avait prévu un coût moyen par projet de 104,4 millions d'écus et le coût effectif s'est établi en moyenne à 114,0 millions d'écus, soit un dépassement de 9,3%, attribuable en grande partie à des modifications matérielles.

Quatre des cinq dépassements de coûts significatifs sont attribuables principalement à d'importants investissements nouveaux réalisés pendant la phase de mise en oeuvre pour permettre aux responsables des projets de tirer parti d'opportunités nouvelles et inattendues apparues sur le marché, ou de s'y adapter. Dans le cinquième cas, le dépassement de coût est dû en partie à des difficultés techniques imprévues.

Pour quatre projets dont le coût effectif s'est avéré inférieur aux prévisions, il s'agissait dans tous les cas de projets dont les dimensions ont été réduites, deux en raison de perspectives commerciales décevantes et deux après le remplacement de certaines composantes par des solutions moins coûteuses.

3.2.3 Durée de réalisation

La durée effective des travaux a été de 3,3 ans en moyenne, contre une prévision de 3,1 ans. La longueur de la période de mise en oeuvre tient au fait qu'il s'agissait essentiellement de projets de grande envergure, souvent de programmes composites avec une installation par étapes ; ainsi, de nombreux projets sont entrés dans la phase opérationnelle par étapes.

Quatre projets ont connu de sérieux retards (plus de six mois); pour trois d'entre eux, la réalisation a été ralentie à dessein du fait d'une évolution de la demande moins favorable que prévu. Dans le quatrième et dernier cas, les retards s'expliquent par des problèmes au démarrage dus à l'emploi de nouvelles technologies. Le fait qu'un projet seulement ait été retardé pour des raisons techniques illustre la qualité généralement très élevée de la réalisation.

D'une manière générale, la réalisation des projets a été bien gérée et, dans les cas où des modifications ont dû être apportées aux plans initiaux dans l'intérêt du projet, elles ont normalement fait l'objet d'un contrôle rigoureux.

3.3 Bilan opérationnel

3.3.1 Résultats techniques

Deux projets ont connu des difficultés sur ce plan du fait d'une obsolescence technologique plus précoce que prévu ; aucune mesure préventive n'ayant été prise suffisamment tôt pour y remédier, ces deux projets ont finalement échoué. Particulièrement ambitieux sur le plan de l'innovation industrielle, ils illustrent le risque important inhérent à ce genre d'initiatives. On peut se demander, à la lumière de cette expérience, s'il est judicieux de financer des projets novateurs de ce type au moyen de prêts consentis à des conditions proches de celles du marché.

S'agissant des 13 autres projets, onze ont donné lieu à des développements et à des agrandissements dans les années qui ont suivi l'achèvement des travaux initiaux. Dans 6 cas, les capacités de production ont été sensiblement renforcées, tandis que dans les cinq autres, des modifications ont été apportées en vue de permettre le développement et l'amélioration des produits finis (le plus souvent, ces changements se sont également traduits par un certain accroissement de capacité). Dans quatre cas, le bon déroulement technique des projets n'a pu être assuré qu'au prix d'importants dépassements du coût initial d'investissement.

3.3.2 Aspects commerciaux et marketing

Dans 10 cas sur 15, la demande au cours des premières années d'exploitation a évolué moins favorablement que prévu, ce qui n'est pas surprenant étant donné que tous les projets sont entrés dans leur phase de production à la fin des années 80 ou au début des années 90, alors que les économies européennes étaient frappées par une grave récession.

Quatre projets se sont soldés par un échec commercial. Dans trois cas, il n'a pas été possible de réagir correctement à une évolution inattendue des conditions du marché; deux de ces projets ont fini par être démantelés, le troisième ayant pu être partiellement sauvé grâce à une restructuration complète de l'entreprise. Quant au quatrième, surdimensionné dès le départ du fait des prévisions trop optimistes du promoteur concernant le marché, il n'a jamais pu être exploité de manière économique.

Deux des 11 projets restants, quoiqu'ayant souffert du ralentissement général de la demande, ont finalement assez bien résisté et sont désormais en mesure de tirer parti d'une amélioration future vraisemblable des conditions commerciales.

Enfin, les neuf autres projets peuvent être qualifiés de réussites commerciales, dans la plupart des cas parce que, malgré la récession générale, ils ont fait preuve de suffisamment de flexibilité pour s'adapter et tirer parti des créneaux du marché les plus prometteurs.

Concernant l'évaluation globale de la performance commerciale des projets, la stratégie de commercialisation et la gestion apparaissent comme les facteurs décisifs. En effet, le succès ou l'échec d'un projet est rarement déterminé par ses caractéristiques physiques. Les opérations réussies sont celles où l'équipe dirigeante a fait la preuve de sa capacité et de son aptitude à prévoir l'évolution du marché, à mettre en œuvre des solutions rentables et à adapter la conception initiale aux besoins du marché.

3.3.3 Aspects financiers

Du fait surtout des modalités de définition des projets, il n'a pas été possible de recalculer le taux de rentabilité des investissements. Dans neuf cas, le projet était composé d'une série d'éléments faisant partie du plan global d'investissement de l'entreprise. Dans les autres cas, il a été progressivement intégré au complexe de l'entreprise. Par conséquent, il n'était plus possible, au stade de l'évaluation, de distinguer les différentes composantes du projet et, de ce fait, de mettre en parallèle les avantages et les coûts du projet.

On a néanmoins tenté d'estimer la rentabilité à partir des données disponibles, essentiellement celles de l'entreprise : coût du projet, production et taux d'utilisation des capacités, évolution du coût d'exploitation, chiffres concernant la production et les ventes et prix.

Comme on pouvait s'y attendre, on a pu constater une corrélation étroite entre succès commercial et réussite sur le plan financier. Ainsi, les quatre « échecs » commerciaux mentionnés au point 3.3.2 se sont aussi avérés être des échecs financiers. Dans trois autres cas, le projet était à la limite de la rentabilité financière et, parmi eux, deux avaient une viabilité commerciale douteuse. Dans huit cas, le projet a donné des résultats financiers satisfaisants.

En résumé, sept projets sur 15 (47%) ont donné des résultats moins bons que prévu; parmi eux, on en compte quatre pour lesquels on peut considérer qu'il n'y a pas d'amélioration possible. A titre de comparaison, nous avons vu au point 2.3, qu'au stade du RFT, seuls six projets sur 76 (8 %) avaient été jugés financièrement déficients. Pour P15, seuls deux des quatre échecs de l'échantillon avaient été décelés au stade du RFT. Même si cet échantillon de 15 projets ne saurait être considéré comme statistiquement représentatif, il est probable qu'en moyenne, les projets donnent des résultats moins bons que prévu dans les RFT ; en effet, divers facteurs négatifs, pas nécessairement visibles à ce stade, peuvent souvent prendre un certain temps à se manifester.

3.4 Incidence et pertinence des projets

3.4.1 Développement régional

On n'a pas cherché à quantifier l'impact des projets sur le développement régional. En réalité, l'effet macroéconomique des différents investissements est pratiquement impossible à déterminer.

La BEI part de l'hypothèse selon laquelle on peut raisonnablement supposer qu'un projet rentable situé dans une région défavorisée aura un impact favorable sur le développement économique de cette région. Dans l'idéal, il faudrait, lors de l'évaluation de la rentabilité d'un projet, tenir compte de ses avantages socio-économiques, ce qui n'est pratiquement jamais le cas à la BEI : la rentabilité financière (*ex ante*) a donc été considérée, dans les circonstances données, comme la meilleure approximation disponible.

Partant, on peut conclure (voir le point 3.3.3 ci-dessus) que, pour P15, huit opérations sont susceptibles d'avoir eu un impact positif, alors que dans trois autres cas, on peut parler d'effet positif marginal et d'impact carrément négatif dans le cas des quatre projets restants.

Pour tenter de vérifier ces hypothèses, l'Unité d'évaluation des opérations (EV) a adopté un certain nombre d'indicateurs de pertinence (Annexe 3).

Après les avoir appliqués au présent échantillon, EV a pu constater que, sur les 11 projets susmentionnés, réputés avoir un impact positif, ce postulat a pu être confirmé dans 7 cas, tandis que des incertitudes subsistaient pour les quatre autres projets.

Ces conclusions doivent être interprétées avec circonspection : il faudrait pouvoir tester la méthode des indicateurs de pertinence sur un échantillon de projets plus large avant de pouvoir l'intégrer aux instruments de sélection de la BEI. De plus, elle n'a été appliquée qu'au seul stade de l'évaluation : pour être efficace, il faudrait qu'elle soit mise en œuvre lors de l'instruction *ex ante* afin de permettre une comparaison valable entre les intentions et les objectifs d'une part, et les résultats réellement obtenus, d'autre part. Cependant, cette méthode pourrait permettre à la BEI de détecter les cas où son intervention est manifestement susceptible d'apporter une valeur ajoutée du point de vue de la contribution des opérations à la réalisation de ses objectifs statutaires.

3.4.2. Emploi

Si, au stade de l'instruction, les projets ont été présentés comme n'ayant, dans l'ensemble, qu'un impact modérément négatif sur la création d'emplois directs, on a pu constater, au moment de l'évaluation, que les projets avaient supprimé nettement plus d'emplois qu'ils n'en avaient créés, tendance qui reflète la volonté, dans les années 1990, d'améliorer la productivité du travail, surtout dans les grandes industries manufacturières. Dans la présente étude, on n'a toutefois pas cherché à déterminer les effets induits dans d'autres secteurs de l'économie, qui sont probablement beaucoup plus importants. S'agissant de l'effet sur l'emploi, les conclusions des RFT ont donc semblé particulièrement optimistes.

Il convient par ailleurs de tenir compte de la qualité des emplois offerts par ces industries. Dans la plupart des projets d'extension et de modernisation, les compétences des employés se sont sensiblement améliorées et, dans le cas des deux opérations entièrement nouvelles, on a recruté une proportion non négligeable d'ouvriers hautement qualifiés. "Il est de plus en plus reconnu que la compétitivité des régions dépend du savoir-faire et des compétences de leur population"¹⁰. Une région dotée d'une main-d'œuvre qualifiée tend à attirer d'autres industries à la recherche d'un niveau de compétences identique, phénomène qui entraîne alors une amélioration des rémunérations et du pouvoir d'achat et, de ce fait, a d'importantes retombées pour l'économie locale.

3.4.3 Autres objectifs

Six projets sur 15 étaient éligibles à un concours de la BEI au titre de critères autres que celui du développement régional : l'un d'entre eux devait contribuer à une amélioration de l'environnement, tandis que les cinq autres devaient permettre de renforcer la compétitivité industrielle de l'Europe.

Le projet relatif à l'environnement a été une véritable réussite, grâce surtout aux efforts de suivi déployés par la BEI. Des contacts réguliers pendant la phase de réalisation ont contribué à faire en sorte que le projet soit plus rapidement mis en conformité avec les réglementations applicables.

Deux des cinq projets visant à améliorer la compétitivité de l'Europe ont également été couronnés de succès, mais les trois autres, tous destinés principalement à favoriser l'adoption de technologies avancées, se sont soldés par un échec.

3.5 La contribution de la BEI

3.5.1 Prêts

En moyenne, les projets ont été financés à hauteur de 57% sur fonds propres, à raison de 33 % par des prêts de la BEI et par d'autres prêts externes à concurrence de 10 %, la répartition initialement prévue étant de 52 %, 36 % et 12 % respectivement. La prédominance des fonds propres reflète la position financière généralement solide des emprunteurs de la BEI.

¹⁰ Commission européenne : "Premier Rapport sur la cohésion", Bruxelles, 1996.

Conformément aux plans initiaux, huit projets sur 15 ont été financés sans le recours (ou presque) à des sources externes autres que la BEI. Dans les sept autres cas, caractérisés par des modifications de conception et, partant, de coûts, il a fallu revoir les plans de financement : pour quatre projets, il a été nécessaire de recourir à un financement externe complémentaire (hors BEI), alors que le seul recours aux fonds propres a suffi dans les trois autres cas.

Dans 14 cas sur 15, la mise en œuvre du projet avait démarré avant que la BEI ne procède à l'instruction. Toutefois, dans la quasi-totalité des cas, des contacts officieux entre le promoteur et la Banque avaient été établis quelque temps auparavant.

La durée des prêts consentis est extrêmement variable : la plus courte était de quatre ans (un projet), la plus longue de 14 ans (deux projets). Les demandes des clients à cet égard sont en général fonction du cash-flow de l'entreprise concernée, et la BEI s'efforce de faire preuve de souplesse pour leur donner satisfaction, à condition que leurs exigences lui semblent financièrement raisonnables et compatibles avec les fonds disponibles. C'est une constatation qui s'est vérifiée au sein de l'échantillon.

Deux prêts sur 15 ont été remboursés plus tôt que prévu. Dans tous les autres cas, le service de la dette a été assuré régulièrement, dans neuf cas jusqu'à l'échéance finale alors qu'il reste un encours dans les quatre autres cas.

Une caractéristique remarquable de la participation de la BEI au financement de l'industrie tient au fait que la Banque n'utilise à cette fin qu'un seul produit financier, à savoir les prêts. Bien que la présente étude n'ait porté que sur un petit nombre de projets éligibles à un financement au titre de l'objectif d'amélioration de la compétitivité technologique de l'industrie européenne, l'échantillon, pour limité qu'il soit, fait clairement ressortir la nécessité de fournir aux entreprises un accès à des fonds d'amorçage en amont du financement traditionnel au moyen de capital-risque. Il a été démontré que les projets de haute technologie sont le plus souvent assortis de risques exceptionnellement élevés, en particulier dans des domaines comme la recherche et le développement : la BEI va devoir adapter ses pratiques en matière de prêt si elle envisage d'inclure de tels projets dans son portefeuille industriel.

3.5.2 Instruction et suivi

Etant donné le moment de son intervention, la BEI n'a pas été en mesure d'influer de manière significative sur la conception des projets. La qualité de cette dernière et les compétences en matière de gestion de la plupart des promoteurs donnent à penser qu'un renforcement des procédures de suivi ne serait peut-être que d'une utilité limitée. La réalisation technique des projets n'a fait qu'exceptionnellement l'objet d'une surveillance étroite de la part de la BEI : dans un cas, la Banque s'est notamment intéressée de près à des aspects environnementaux spécifiques, ce qui a permis d'améliorer considérablement la solution technique finalement retenue. Dans un autre cas, les procédures de suivi ont joué un rôle décisif : le refus de la BEI de renégocier les conditions du prêt à un moment critique de l'évolution du projet a contraint un promoteur en sérieuse difficulté financière à accepter une restructuration complète de l'entreprise, avec notamment l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, ce qui a assuré la survie de la société et, partant, du projet.

En général, toutefois, les procédures de suivi de la BEI ont concerné le risque de crédit plutôt que les résultats du projet. Dans certains cas, par conséquent, la BEI n'a suivi l'évolution et les résultats du projet que de manière irrégulière durant la phase de réalisation et rarement, sinon jamais, pendant l'exploitation. C'est ainsi qu'un échec est passé inaperçu et qu'une occasion de prêt aurait, d'après le promoteur concerné, été manquée. La BEI n'impose pas aux promoteurs de faire rapport régulièrement. Certains se sont plaints du fait qu'on ne s'intéressait pas suffisamment aux besoins du client.

3.5.3 Les avis des clients

La plupart des clients ont déclaré s'être adressés à la BEI principalement en raison de la compétitivité des conditions de ses prêts. Certains ont indiqué avoir été plus particulièrement séduits par la durée des prêts consentis, quelques-uns ayant également mentionné l'intérêt du phénomène d'approbation : le fait d'être retenu par la BEI facilite l'accès à un financement complémentaire. S'il est indéniable que certains projets auraient été réalisés même sans le prêt de la Banque, les promoteurs se sont, d'une manière générale, accordés pour reconnaître que les conditions de financement concurrentielles offertes par la BEI avaient contribué de manière importante à leur succès.

3.5.4 Stratégie industrielle

Si la BEI veut apporter une contribution significative à l'industrie en Europe, elle doit se doter d'une stratégie susceptible de lui permettre d'atteindre cet objectif, en définissant clairement la complémentarité de son rôle par rapport au financement commercial. Elle pourrait, par exemple, cibler les industries de petite taille qui ont moins facilement accès aux marchés internationaux des capitaux. La Banque doit aussi chercher à améliorer le degré de satisfaction de ses clients, plutôt que de poursuivre une politique axée essentiellement sur des objectifs quantitatifs en matière de prêts. Par ailleurs, si elle veut pouvoir peser le plus possible sur le développement, il faudrait également qu'elle veille à trouver le bon équilibre entre les prêts destinés aux infrastructures et les prêts à l'industrie, en particulier les concours aux entreprises susceptibles d'avoir un impact important sur la création d'emplois. Ces différentes évolutions risquent de s'imposer à la BEI du fait de la concurrence de plus en plus vive qui s'exerce sur les marchés des capitaux et de la nécessité pour la Banque de prouver la complémentarité de ses interventions par rapport aux financements commerciaux.

EVALUATION DE PROJETS INDIVIDUELS – VISITES SUR LE TERRAIN

Questionnaire-type

L'objectif d'une visite sur le terrain consiste à déterminer l'évolution du projet considéré jusqu'au moment présent ainsi que depuis la dernière évaluation réalisée par la BEI de ses capacités, de sa production, de sa productivité, de ses mécanismes de contrôle de la qualité, etc. Il s'agit également de savoir de quelle manière ce projet a influé sur les résultats de son promoteur, s'agissant de la commercialisation, des ventes et de la réalisation de bénéfices. En outre, la Banque souhaite comprendre les effets que le projet a pu avoir sur certains aspects tels que l'environnement et le développement économique/social dans la région.

En vous fondant sur une comparaison avec les plans et les prévisions établis initialement, procédez à une évaluation des évolutions récentes, compte tenu de leurs effets sur le fonctionnement du projet pour les points suivants, le cas échéant.

1. PROMOTEUR DU PROJET
 - 1.1 identité, cadre juridique et statutaire
 - 1.2 actionnariat et relations de groupe
 - 1.3 organisation et structure; activités commerciales
 - 1.4 aspects financiers, comptes
 - 1.5 gestion
2. ASPECTS COMMERCIAUX
 - 2.1 demande du marché - concurrence – approvisionnement du marché
 - 2.2 commercialisation et distribution
 - 2.3 ventes et prix
3. ASPECTS TECHNIQUES/MATERIELS
 - 3.1 composantes matérielles du projet, technologie, capacité
 - 3.2 réalisation; calendrier
 - 3.3 production
 - 3.4 matières premières, intrants énergétiques
4. RENTABILITE ET ELEMENTS FINANCIERS
 - 4.1 coût d'investissement et taux de rentabilité
 - 4.2 incidence sur les comptes de l'entreprise
 - 4.3 financement du projet, prêts de la BEI
5. ENVIRONNEMENT
 - 5.1 pollution et mesures de protection
 - 5.2 conformité avec la législation (nationale et UE)
6. OBJECTIFS ECONOMIQUES ET COMMUNAUTAIRES
 - 6.1 éligibilité et objectifs économiques
 - 6.2 emploi
7. CONCLUSIONS
 - 7.1 Dans quelle mesure le projet est-il viable à long terme?
 - 7.2 La BEI (par ses procédures internes; sa politique en matière de prêts) at-elle pesé sur le déroulement du projet ou sur le promoteur ?

APERCU DE L'ECHANTILLON.					
N°	Secteur	Objectif et type du projet	Coût du projet, en millions d'écus	Prêt de la BEI, en millions d'écus	Durée de réalisation en années
1	Raffinage pétrolier	Augmentation de la productivité ; dépollution; amélioration de la qualité des produits. Pas d'augmentation des capacités globales.	439	196	6,1
2	Produits chimiques	Augmentation de la productivité et des capacités; amélioration de la qualité des produits.	42	23	1,5
3	Matériel de transport	Augmentation de la productivité ; remplacement de produits anciens par de nouveaux. Pas d'augmentation des capacités globales.	148	18	3,1
4	Génie électrique et électronique	Projet "entièrement nouveau"; nouvelles capacités de production.	69	11	2,0
5	Production de verre	Augmentation de la productivité et transfert de capacités d'un type de produit vers un autre; dans l'ensemble, pas d'augmentation des capacités.	68	20	1,1
6	Production de papier	Augmentation de la productivité et des capacités; amélioration de la qualité des produits.	143	30	1,6
7	Bâtiments d'usine standardisés	Projet essentiellement nouveau; augmentation de la productivité et création de nouvelles capacités.	22	12	4,1
8	Production de papier	Augmentation de la productivité et des capacités; amélioration de la qualité des produits.	127	52	2,8
9	Génie électrique et électronique	Développement de produits et augmentation de capacités.	66	7	4,1
10	Produits du bois	Projet entièrement nouveau; nouvelles capacités de production.	66	18	3,0
11	Matériel de transport	Augmentation de la productivité; mise au point de nouveaux produits en vue du remplacement de produits plus anciens. Dans l'ensemble, pas d'augmentation des capacités.	76	36	3,6
12	Production de verre	Augmentation des capacités et modernisation de la gamme de produits existante.	115	48	3,5
13	Transformation alimentaire	Augmentation de la productivité et des capacités.	77	33	5,4
14	Matériaux de construction	Projet entièrement nouveau; nouvelles capacités de production.	109	6	2,8
15	Génie électrique et électronique	Augmentation de la productivité et des capacités; mise au point de nouveaux produits et amélioration de la qualité des produits existants.	144	50	4,1

Les données relatives au coût, au prêt et à la durée de réalisation sont des chiffres effectifs.

PROJET**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL****Indicateurs de pertinence relatifs aux projets industriels**

On trouvera ci-dessous la liste des points à examiner au stade de l'instruction. On peut attendre de l'impact des projets qu'il dépende d'un certain nombre d'indicateurs réputés pertinents pour un projet donné, ainsi que du degré de quantification des indicateurs sélectionnés.

Les attentes en matière d'impact telles qu'elles ont été communiquées au stade de l'instruction doivent être vérifiées *ex post*, à la fin des travaux et/ou en vue d'une évaluation éventuelle.

1	Rentabilité du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ taux de rentabilité de l'investissement ▪ effet sur la situation financière d'ensemble du promoteur
2	Mesure dans laquelle les avantages financiers d'un projet profitent à la région ou sont transférés à l'extérieur de la région
3	Emploi <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegardé ▪ développé
4	Nécessaire amélioration des compétences professionnelles
5	Recours aux matières premières, produits primaires, etc. d'origine locale <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegardé ▪ développé
6	Recours aux services de sous-traitants régionaux, etc. <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegardé ▪ développé
7	Autres retombées, par ex. ouverture (ou fermeture) d'entreprises connexes etc.
8	Transfert de technologie/savoir-faire dans l'intérêt de la région
9	Amélioration de l'offre de biens et de services dans la région
10	Amélioration des conditions de logement et de vie, ainsi que des conditions sociales
11	Amélioration des infrastructures
12	Augmentation de l'attrait de la région

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Propriété des 15 États membres de l'Union européenne (UE), la Banque européenne d'investissement (BEI) a son siège à Luxembourg. Elle concourt à la réalisation des politiques communautaires en mettant en œuvre ses ressources propres, qu'elle collecte sur les marchés mondiaux des capitaux et qu'elle prête é l'appui de projets d'investissement viables favorisant le développement équilibré de l'Union européenne.

Créée en 1958 par le Traité de Rome, la BEI possède sa propre structure administrative et ses propres organes de décision et de contrôle (Conseil des gouverneurs – constitué pour l'essentiel des Ministres des finances des États membres – Conseil d'administration, comité de direction et Comité de vérification).

Emprunteur international de premier plan, qui s'est toujours vu attribuer la note la plus élevée, « AAA », par les grands organismes internationaux de notation, la BEI lève de gros volumes de fonds é des conditions avantageuses. Elle rétrocède le produit de ses emprunts sans poursuivre de but lucratif.

Le volume des opérations de la BEI connaît une croissance régulière, et la Banque est aujourd'hui l'une des plus grandes institutions de ce type au monde. Si la majeure partie de ses prêts sont accordés à l'intérieur de l'Union européenne, la Banque est également appelée à participer é la mise en œuvre des politiques communautaires d'aide au développement et de coopération avec les pays tiers en octroyant des financements dans quelque 120 pays non-membres de l'UE. Elle appuie ainsi :

- la croissance économique dans les 71 pays ACP et PTOM ;
- le renforcement du partenariat euro-méditerranéen ;
- la préparation à l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale et de Chypre ;
- la coopération industrielle, y compris le transfert du savoir-faire technique, avec l'Asie et l'Amérique latine.

La BEI a commencé à effectuer des évaluations ex-post en 1988, surtout pour ses opérations dans les pays non membres de la Communauté européenne. En 1995, la Banque a créé une Unité d'évaluation chargée d'évaluer les opérations à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Les évaluations adoptent une approche thématique et celles-ci sont destinées à être publiées.

A ce jour, la Banque a publié les évaluations suivantes :

1. Résultats obtenus par un échantillon de neuf stations d'épuration des eaux d'égout dans des pays de l'Union européenne (1996 – disponible en français, anglais et allemand)
2. Évaluation de 10 opérations dans le secteur des télécommunications dans les États membres de l'UE (1998 – disponible en français, anglais et allemand)
3. Contribution de grandes infrastructures routières et ferroviaires au développement régional (1998 – disponible en français, anglais et allemand)
4. Évaluation de projets industriels financés par la Banque européenne d'investissement au titre de l'objectif du développement régional (1998 – disponible en français, anglais et allemand)
5. Évaluation de 17 projets dans le secteur de l'eau dans le bassin méditerranéen (1999 – disponible en français, anglais, allemand, espagnol et italien).
6. L'impact des opérations d'emprunt de la BEI sur l'intégration des nouveaux marchés des capitaux (1999 - disponible en français, anglais et allemand).
7. Contribution de la BEI au développement régional - Rapport de synthèse : Impact sur le développement régional des financements accordés par la BEI à 17 projets au Portugal et en Italie (2001 - disponible en français, anglais, allemand, italien et portugais).

Ces rapports peuvent être obtenus auprès de :

Mme Barbara Simonelli, Bureau d'information

Fax : (+352) 4379-3188

E-mail : B.Simonelli@eib.org